FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 JUILLET 1861.

LA FERME AUX AJONCS.

A deux lieues de la petite ville de Châteauneuf-sur-Loire, tout au fond d'une vallée humide et verdoyante, on aperçoit le bourg de Germigny-des-Prés.

C'est un des hameaux les moins considérables du département du Loiret. Une longue rue bordée de chaumières, ou de masures n'ayant pas même le cachet pittoresque des chaumières, compose à elle seule tout le village. Pourquoi donc les habitants s'obstinent-ils à lui donner cette pompeuse dénomination de *bourg?* Peut-être à cause de son importance passée: c'était jadis une dépendance de Saint-Benoît, cette puissante abbaye, et entretenait un certain nombre de moines, et au XIVe siècle une contestation bizarre eut lieu entre les bénédictins de Germigny et les seigneurs de Châteauneuf. Ces derniers se plaignaient de la quantité considérable de paons qu'élevaient les religieux, et qui causaient des dégâts sur les terres des hauts barons!

En 813, un concile se réunit à Germigny; près son concile et son monastère ne furent pas les seuls titres de célébrité: on parle encore du magnifique château de la Motte, qui existait sur ce territoire, et qui fut la résidence favorite d'Eudes de France, duc de Bourgogne. Village, monastère et castel disparurent incendiés par les calvinistes, et de toutes ces splendeurs, il ne reste que l'église, construite dès le commencement du neuvième siècle, à l'instar de la basilique d'Aix la Chapelle. Hélas! elle ne ressemble plus aujourd'hui à ce monument fastueux! Les ravages du temps et des guerres de religion n'ont laissé debout qu'un vaste bâtiment assez semblable à une grange rustique, si ce n'étaient les détails curieux de l'ornement intérieur.

Elle appartient en général à l'ère romaine, et les archéologues trouvent de singulières beautés dans les chapiteaux des colonnes. Mais ce que tout le monde va voir et admirer, c'est la mosaïque du chœur; elle est formée de cubes de verres peints, dorés, argentés, implantés dans une sorte de mastic, et est encore très remarquable malgré la couche épaisse de badigeon dont on l'a couverte. Telle est l'église, tel est le bourg.

Le bourg est certainement fort laid, mais j'en ai gardé un charmant souvenir: un souvenir d'enfance, auquel se rattache celui des jours heureux. Toute petite, j'allais jouer dans ces belles prairies arrosées par la rivière du Kanson, qui mêle ses eaux à celle de la Bouzée, pour aller un peu plus loin les déverser dans la Loire, et au milieu de cette campagne silencieuse, sur ce sol sablonneux à l'horizon, riche et fertile autour de moi, je regardais Germigny, dont la silhouette sombre se cachait à demi sous les arbres.

Ce tableau n'aurait inspiré aucun artiste, aucun poète, il ne me plairait peut-être plus aujourd'hui; il parlait pourtant à mon imagination d'enfant: tout bas, je comparais la grandeur passée à la misère présente: le paysan déguenillé qui allait à l'ouvrage, au bénédictin des anciens jours, promenant ses méditations sublimes sous les arceaux de la basilique, et cette vieille église dévastée m'apparaissait majestueuse encore dans ses ruines!

L'extrême misère comme l'extrême splendeur a sa poésie; il n'y a que la médiocrité réservée et proprette qui en manque complètement.

Lasse de songer, de regarder et d'écouter pour la centième fois la légende de l'abbaye, je prenais un petit sentier, bordé de haies d'aubépine, qui conduisait à la ferme aux Ajoncs. Cette ferme est ainsi nommée à cause de la quantité de fleurs jaunes au feuillage épineux qui croît alentour. Ces plantes, désignées en Sologne sous le nom vulgaire d'ajoncs, sont rares sur le sol marécageux de Germigny; mais la ferme est proche de Châteauneuf et de la Loire; elle est bâtie sur une éminence sablonneuse, plus aride que le terrain environnant et toute parsemée de bruyères, de genêts et autres fleurettes sauvages dans la plaine.

Dans ce temps là la ferme aux ajoncs était cultivée par une veuve qu'on appelait la mère Genevay. C'était le type de la villageoise orléanaise, laborieuse, rusée, avide de gain, presque avare; mais avant tout honnête et courageuse. Elle travaillait tout le jour, la digne femme, cultivant son petit *bien* avec l'aide d'un seul garçon de ferme, et le soir, à la nuit tombante, on la voyait revenir, hâlée par le soleil, brisée de fatigue, mais le cœur léger, un gai refrain aux lèvres, comme une femme satisfaite d'elle-même et de ce qui l'entoure.

Je vois encore la mère Genevay, avec sa grande coiffe plate, sa robe de cotonnade rouge, son tablier blanc brodé au coin, trônant dans son fauteuil vermoulu, au milieu de l'église, toute fière de ses deux *gars* et de sa petite *fillette*. Cependant, de ces trois enfans, qu'elle aimait d'un égal amour, un seul lui appartenait, c'était Louis, les deux autres étaient des enfans de l'hospice d'Orléans, qu'elle avait adoptés tout jeunes, d'abord pour recueillir les soixante-dix francs que l'Etat accorde annuellement aux parens nourriciers de ces petits malheureux, puis dans l'espoir d'en faire plus tard de bons domestiques utiles à la ferme; mais les projets de la veuve s'étaient évanouis devant la gentillesse de Louise et de Jacques. Peu à peu elle avait pris en affection et n'était dit qu'il serait grand dommage de les fatiguer de bonne heure par les travaux des champs; de sorte que, pendant longues années, Jacques et Louison ne firent qu'aller à l'école avec Louis, chasser les papillons, dénicher les merles et manger des groseilles le long des haies. Vie insouciante et la plus désirable de toutes, quand on n'a pas douze ans!

En grandissant, les trois enfans, qui se croyaient frères et sœur, montrèrent des dispositions tout opposées: Louise, petite fille au minois éveillé, avait des pieds et des mains de duchesse, une physionomie intelligente et distinguée, les paysans disaient entre eux, lorsqu'elle passait dans les ruelles du bourg: "C'est quelque fille de prince, abandonnée par ses parens." Tout le monde l'aimait, et en vérité elle était adorable: généreuse et compatissante, elle soulageait les infirmes à l'insu de la mère Genevay, se privant souvent de son souper pour le donner à quelque enfant plus pauvre qu'elle. Ses manières réservées, sa mise qui révélait une certaine recherche, étonnaient les habitans de Germigny, qui la disaient un peu fière; mais les fiers même ne leur déplaisait pas; involontairement ils l'appelaient *mam'selle* Louise, en la saluant au lieu de l'embrasser.

Une grande conformité de goûts et de sentiments entraînait la petite fille vers Louis Genevay, le vrai fils de la veuve.

Louis était un grand garçon dont la chevelure blonde, le teint plombé, les yeux d'un bleu pâle, annonçaient un tempérament lymphatique et maladif: il était laid, franchement laid, mais non de l'une laideur commune. Depuis son enfance il souffrait des fièvres, ce mal terrible des pays marécageux, et la langueur était chez lui chose habituelle, il n'avait pas la force de travailler à la terre, il n'en avait pas le goût non plus. Une belle récolte, une vendange abondante le laissaient froid et indifférent. Tandis que Jacques, gros gaillard aux yeux noirs, vigoureusement découplé grimpait aux arbres, *gaulait* les noix ou montait à poil les petits chevaux de la ferme, Louis regardait rêveur un tout petit horizon, et on devinait facilement, à l'éclair inquiet de sa physionomie, que son âme s'envolait au delà des limites de la ferme aux Ajoncs.

Assidu à l'école, il était toujours le premier de sa classe, et le curé remarquant sa prodigieuse intelligence l'avait initié aux premiers élémens du latin. L'étude faisait tout le bonheur de Louis, et souvent, quand sa mère était couchée, que Jacques ronflait à ses côtés, il se levait doucement, allumait sa lampe et relisait pour la centième fois, quelque vieux livre, aux pages déchirées par ses doigts fiévreux.

La lampe de Louis était une merveille!

Pour ne pas éveiller les soupçons de sa mère, pour ne pas alarmer son économie sordide, l'enfant avait creusé une pomme de terre qu'il remplissait chaque jour de toute la graisse qu'il pouvait trouver dans la maison; une mèche de son invention trempait dans ce suif infect et jetait quelque clarté sur les cahiers du pauvre Louis, tandis qu'il dévorait avidement les fruits amers de l'arbre de science, sans autre guide que son génie naturel qui lui faisait tout deviner! L'année de sa première communion, Louis apporta au catéchisme le même zèle qu'il avait déployé à l'école; il était le modèle du village, et le curé vantait partout sa piété. Mais à mesure qu'approchait le jour de la cérémonie, l'enfant devenait plus que jamais sombre, triste, rêveur.

—Qu'as-tu? lui disait Jacques; regrettes-tu donc de faire ta première communion?

Moi, je voudrais bien être à ta place, et je voudrais d'avoir un an de moins que toi.......

—Pourquoi? demanda Jacques.

Mais la première communion c'est la fin des classes; plus de livres, plus d'école ensuite. On est rendu à une bonne vie active. Ne vaut-il pas mieux aider la mère que de pâlir sur des cahiers?

Louis sourit tristement:

C'est justement cette conséquence de la première communion qui me désole, répondit-il les larmes aux yeux. Nous n'avons pas les mêmes goûts, vois-tu, Jacquot. Toi, tu es né pour les rudes travaux, la vie paisible et laborieuse d'un cultivateur, moi je ne suis bon à rien, sinon à pâlir sur des livres, comme tu dis. Il faudra bien pourtant que je me résigne à les fermer, ces pauvres livres; mais au moment de me mettre à la charrue pour toujours, je ne peux m'empêcher d'envier les enfans qui, plus riches que nous, entrent au séminaire ou au lycée d'Orléans.

—La drôle d'idée! fit le petit Jacques. Vrai, j'aimerais à être enfermé comme ça, entre quatre murs?

Tiens, n'en parlons plus, dit brusquement Louis, toutes ces causeries me montent la tête, et il faut la calmer, au contraire, puisqu'elle ne m'imagine rien de raisonnable.

Jacques se tut en effet, mais il n'en pensa pas moins. Toute la journée il parut réfléchir, et ses distractions à l'école lui attirèrent plusieurs pensums. Le soir en rentrant, il entraîna à part la mère Genevay.

—Maman, lui dit-il, j'ai à vous parler.

L'enfant paraissait si grave et si sérieux, que la veuve, qui faisait la soupe du soir, confia sa marmite à Louison et le suivit dans un jardinet qui s'étendait derrière la ferme.

—Mère, dit le petit Jacques, Louis est malade et du chagrin.

—Je le sais bien, bon Dieu! mais que veux tu que j'y fasse? Avec ce diable d'enfant, on ne connaît jamais le fin fond de son mal ni de sa pensée.

—Moi, je le sais, ma mère; je le sais de ce matin.

—Ah!.... et que t'a-t-il dit?

Il m'a dit que ce qui l'afflige, c'était de devenir fermier au lieu d'avoir une belle éducation comme les messieurs de la ville.

Tiens! voyez-vous ça! fit la veuve. Ces ingrats d'enfans, ils renient la carrière de leur père, ça veut devenir des savans pour mépriser la mère ensuite. Nenni! S'il se confie ses peines à peux lui répondre que feu Genevay a été un brave homme et un homme heureux, bien qu'il ne sût ni lire la messe ni signer autrement que d'une croix: il n'a qu'à marcher sur ses traces, au lieu de perdre son temps à faire des lectures. Qu'est-ce qu'ils deviennent les gens qui travaillent dans cette partie là? Des meurt de faim, et voilà tout.

Le langage énergique de la brave femme prouvait qu'elle était en colère; Jacques ne voulut pas l'irriter davantage encore.

Je suis bien de votre avis, dit-il; mais si vous êtes bon, il mourra *pour sûr*. D'abord puisque vous contrarierez ses goûts, et puis parce que sa santé est trop chétive pour les travaux des champs.

Tu as peut-être raison; mais comment faire toi? Je ne peux cependant pas payer des maîtres pour lui apprendre le grec et le latin,

(A continuer.)

---

mais qui, en travaillant sous cape, parvienne avec le temps à joindre les deux bouts.

—C'est ce que j'ai pensé, ma mère, et je n'avais pas d'autre projet, je n'avais pas de rien. On dit que monseigneur l'évêque accueille volontiers pour rien, dans son petit séminaire, les jeunes gens qui ont de l'intelligence, de bonnes dispositions et l'intention de devenir prêtres. M. le curé de Germigny pourra affirmer à Monseigneur que le frère possède tout cela, et Louis deviendra un savant sans que son éducation vous coûte un sou.

—Tu as d'excellentes idées, mon garçon, dit la veuve avec admiration; demain, je verrai monsieur le curé, et s'il me donne bon espoir, eh bien! je consentirai à ce que Louis fasse ses études et devienne un jour curé, grand vicaire peut-être, qui sait?

La pensée de voir leur fils revêtu d'une soutane fait battre le cœur de toutes les paysannes et flatte leur orgueil par dessus tout. La fière Genevay repassa dans son esprit sa conversation avec le petit Jacques, et le lendemain elle se rendit au presbytère. Elle en sortit toute désenchantée. Le curé lui avait dit qu'il croyait avoir assez de crédit à l'évêché pour obtenir que Louis entrât au séminaire avec une *demi bourse*, mais qu'il fallait que sa mère s'engageât à payer cinq cents francs pour le reste de la pension.

—Tu vois bien que c'est impossible, dit-elle à Jacques avec découragement.

L'enfant réfléchit un instant.

—Rien n'est impossible quand on a de la bonne volonté, répliqua-t-il en faisant un geste à la fois fier et mutin, rien n'est impossible, je vous le jure. Ecoutez, la mère, je n'ai que douze ans, c'est vrai, mais je suis plus fort et plus robuste que bien des gars plus âgés, et d'ailleurs je suis obstiné dans mes idées quand j'ai résolu une chose, elle se fait! Moi, je ne suis point comme Louis, je déteste les classes, j'aime les champs et la liberté; renvoyez Baptiste, qui vous coûte cher et ne fait pas grand'chose, permettez-moi de quitter l'école et de le remplacer; ça vous fera des gages de moins à payer, vous aurez de plus les écus que vous donnait l'instituteur pour m'apprendre à lire, et nous aurons vite rattrapé les cinq cents francs nécessaires à la pension de Louis. Et puis Louison grandit, elle nous aidera bientôt; n'est-ce pas, Louison?

La petite fille sauta au cou de la mère Genevay:

—Tout de suite, si vous voulez, mère; j'aime mieux faire double besogne, et que mon frère soit bien éduqué.

—Vous êtes de bons enfans, fit la mère Genevay attendrie, en passant brusquement la main sur ses yeux humides.

Elle les réunit dans une même étreinte, et couvrit de baisers ces deux fronts tout rayonnans de joie.

Et Louis fit sa première communion, et il fut décidé qu'il se rendrait après les vendanges au petit séminaire d'Orléans.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 13 *juillet* 1861.

COTON—Les transactions d'aujourd'hui comprennent 95 balles et celles d'hier 34. Il a été reçu 4 balles aujourd'hui.

TABAC—Aucune transaction.

SUCRE ET MELASSE—De petits lots aux prix antérieurs.

FARINE—La superfine se détaille à $6 50 le baril.

MAIS—320 sacs de mélangé jaune à— 100 de jaune à $1 et 600 de blanc à 55 cts le boisseau.

AVOINE—300 sacs à 53 cts le boisseau.

FOIN—300 balles, à $33, le tonneau.

PORC—Le mess se détaille lentement à $25 le baril.

WHISKY—Le rectifié se détaille à 39½ cts le gallon.

BACON—Les épaules se détaillent à 11 cts. les plats côtés ribbed à 14, les désossés à 15 et les jambons pareils au sucre à 14@16 cts la livre.

GRAISSE—La prime en tierçon se détaille à 10½ et en barillet, à 14½ cts la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 juillet 1861.

Reçu après vendredi: 372 bœufs du Texas et 874 moutons. Vendu: 102 bœufs du Texas, 30 porcs, 30 vaches laitières et 62 veaux. A vendre sur place: 280 bœufs du Texas, 315 porcs, 676 moutons et 30 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité ... [illegible]
" du Texas, par tête, 1re qualité ... [illegible]
Veaux ... [illegible]
Moutons 1re qualité ... [illegible]
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres ... [illegible]
Vaches laitières, par tête 1re qualité ... [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Il n'y a pas eu d'expédition en douane samedi.

Arrivée samedi.

Steamboat Mary E Keene, Richardson, Memphis

Arrivés hier.

Steamboat Homer, Applegate, Shreveport
Mary T. Phelps, Vicksburg
Laurel Hill, Hunn, Fort Adams
Acadia, Barnaco, Bayou Sara

Reçu de l'intérieur.

Par le steamboat Mary E Keene, de Memphis, 4 balles coton, 130 barils farine, 16 barils œufs, 10 barils suif, 130 sacs mais, 32 balles marchandises, 15 balles papier, but fruits et autres articles.

Par le Mary T., de Vicksburg, 48 balles coton, 1462 paquets fruits et autres articles.

Par le Laurel Hill, de Fort Adams, 91 bouquets socie, 181 barils mélasse et autres articles.

Par le Homer, de Shreveport, 32 balles coton et autres articles.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis mensuel.—Juillet 1861.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Autiu, Edmond — Griveau, Jean (les époux)
Auger, Alfred — Guigreau, Louis Paul
Boyer, Joseph (ancien capitaine), Alexandre
[illegible] — Kayser, François Joseph
Chappey, Caroline — [illegible]
Castaignet, Jean — Le Breton, Deschapelles
Cornet, Jh. Pierre — Charles
Dalbut Martin — Levrouveur, Jean-Baptiste
Descamt, Dominique — Geo Ménard, Joseph
Dufort, Grégoire dit Diligon — Poyard, Mme
Fores, Ernest — Roblet, Jean Nicolas
Folts, L. (orgueliste) — (Barreau)

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 75, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 5juillet

MAISON GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

191 **Rue Royale,** 193

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordre donné seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Sabres, Fouets, couvertures en laine et en fils, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'escrime. 15 jan

CONSERVATION DE LA VUE.

M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 46 prévient les personnes dont la vue est mauvaise, qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de ses verres cylindriques brévetés.

Ces verres ont obtenu la haute approbation des oculistes en renom de Paris et de MM. les docteurs Beard, Penicson, Cravcour, Nee, etc de la Nouvelle-Orléans.

La courbe de ces verres leur donne un foyer immense et sans aberration qui permet aux vues les plus faibles de s'en servir sans fatigue.

C'est un rapport même des spécialités les plus versés dans la science de l'Optique, ce qui a été imaginé de meilleur pour la conservation et l'amélioration de la vue.

Ces verres ont surtout leur supériorité dans le foyer qui, au lieu d'être au centre, seulement, comme dans presque tous les verres de lunettes, se trouve également réparti partout, de plus la superposition des deux courbes cylindriques les rend achromatiques et, conséquemment, bien plus claires que les autres.

Les myopes trouveront dans ces verres une grande amélioration.

M. Duhamel tient à la disposition des personnes qui désireraient recevoir, des expéditions sur la construction de ces nouveaux verres des modèles qui rendront sensibles tous les avantages de cette invention. 11fév

EN MAGASIN ET A VENDRE

par le soussigné:

100 BARRIQUES VIN ROUGE St-Julien—bon vin de famille.

40 barriques vin rouge St. Julien vieux.
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
50 barils vin blanc Lavidalie.
2,000 caisses vin rouge St Julien.
500 do vin rouge supérieur.
100 do du en ½ bouteilles.
1000 do vin blanc Haut Sauterne.
50 do vin blanc de Johannisberg.
300 do fruits assortis à l'eau de vie.
200 do vermouth Noilly, Prat & Co.
100 do absinthe E. Pernod.
2000 do liqueurs ordin fres, No 2.
500 do do No 5.
500 do do No 7.
500 do liqueurs superfines No 15.
400 do curaçao No 7.
200 do curaçao No 6.
200 do curaçao No 8.
325 do marasquin.
2250 paniers anisette fine, surfine et superfine.
125 do champagne.
280 caisses Aya Pana Bitters, &c., &c., &c.

J. CAZEAUX,
11avril — 73, Vieille-Levée

Pistolets Lefaucheux.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres,

ONT reçu par le Cahawba, quelques pistolets Lefaucheux, petit et grand modèle—ainsi qu'une Carabine à cartouches pour les divers calibres. 28fév

VERMOUTH—600 caisses Noilly, Prat & Co.
200 caisses vermouth Corradi & Co.
125 caisses do Josny & Co.
200 caisses vin muscat Noilly, Prat & Co.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
1 juillet — 71 rue Vieille Levée

CIGARES de la Havane—61,000 Londres et Rievenas des marques de Globo et Intimidad, en débarquement de la Habana et à vendre par
E. TROISGROS, rue de la Douane
No 27, entre Chartres et Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné—
12 sacs Anis,
5 do Cumine,
20 do Amandes d'Ivica,
30 barils Olives,
10 sacs Lentilles,
50 caisses Absinthe, C. F. Berger,
25 do do J. Lecoultre,
25 do do E. Pernod,
25 do Kirsh, Richard Muller,
10 do do de la Forêt Noire,
150 do Vermouth, Rivoire frères et autres,
50 do Cassis du Mont d'Or et Punch au rum,
125 do Muscat de Frontignan de Noilly, Prat,
25 do Bitters des Arabes,
25 do de Crooke's végétables Bitters,
100 do Bitters de Hostetters,
25 do Genièvre de Hollande en caisses de 15 bout,
70 demi-pipes Vin de Catalogne très coraé,
50 barriques Vin pour familles,
250 caisses Vin rouge de différentes marques,
150 do Vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac,
25 do Sardines en ½ et ¼ boîtes.
F. SANCHO,
17juin 220, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe

Truffes.

UNE Caisse 100 1¼ boîtes, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11 juillet — 31 et 33 rue Gravier.

ABSINTHE—100 caisses absinthe Pernod, 100 caisses absinthe Berger.
En magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11juil — 31 et 33, rue Gravier

PATÉS TRUFFES.

3 caisses 100¼ boîtes chaque, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11juil — 31 et 33, rue Gravier.

VERMOUTH!

100 caisses Vermouth "Noilly, Prat & Co," en magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11juil — 31 et 33, rue Gravier.

LAGER BEER—25 demi barils venant d'être reçus et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
11juil — Rue de la Douane, No 28.

ANANAS.

VINGT-CINQ douzaines ananas en boîtes de 2 liv. et 2½ liv.
A vendre par BERNARD TURPIN,
10 juil — 97, rue Vieille-Levée.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

LE bateau à vapeur A. G. BROWN, partira pour les susdits ports tous les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de [illegible] heures P. M., chemin de fer Pontchartrain. [illegible] de Covington pour la Nouvelle-Orléans [illegible] à [illegible] heures du matin et arrivera lundi matin, à temps pour le convoi de 8 heures. Pour plus amples détails, s'adresser à

F. A. SHAW, agent,
à l'enseigne des rues Gravier et Lévé

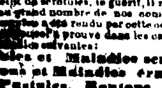

Départs tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle VICKSBURG, capitaine J. M. White, partira pour Carolina Land, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lac Providence, Goodrich Landing, Milliken's Bend, Duckport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme d'usage.

J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, et il est réembarqué sur de plus petits bateaux. 4 juillet

Compagnie d'Assurance DE L'UNION

A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Quatrième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,

Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861:

Primes sur les risques d'incendie	$132,200 00	
Primes " " des rivières	28,774 30	
Primes " " de mer	32,464 32	
Total	$252,439 24	
Primes remboursées	5,685 31	
Total des primes	$297,344 27	
Primes non-échues le 30 avril 1860	[illegible]	
Total net des primes	$296,344 27	
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$97,607 83	
" sur les rivières	25,182 68	
" sur les mers	50,352 20	
Total des pertes	$173,142 51	
Réassurances	11,150 19	
Guinées pour cent remboursés	16,854 24	
Dépenses d'intérêts sur arrêt, assurance et moins et courage d'exploitation	14,412 84	382,000 [illegible]
Bénéfice brut		$94,389 71
Réserve pour risques non expirés		50,000 00
Bénéfice net		$34,379 71

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$100,000 00
Prêts garantis par hypothèque	34,517 50
Prêts garantis par actions de banques	170,300 02
Effets à recevoir pour primes	22,000 [illegible]
Primes en voie de perception	21,231 97
Scrip d'autres compagnies	10,547 00
Actions et bons	4,000 00
En caisse	40,391 08
Total de l'actif	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, a comparu A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que le bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861, il serait déclaré pour les assurés un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du 1er juillet 1861, qu'il serait déclaré un dividende de quinze pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 15me section de la charte de la Compagnie à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

—Directeurs—

Jons Baumonde, maison Martin, Cobb & Co.
A. B. Charpantier, maison de Lobit, Charpantier, & Co.
M. J. Zunts, maison de J. M. Rhorer & Zunts.
R. W. Ogden, maison de P. Conechs & Ogden.
Carl Kohn.
L. F. Genereis, maison de Abat, Generes & Co.
Victor Maignan.
Jos. Bernamont.
A. Chiapella. 16mai

QUATRIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861,

Primes de risques sur incendie	$38,343 35	
" " des mers	26,914 41	
" " des rivières	16,762 03	
		128,026 79
Primes remboursées		1,336 32
		134,713 32
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie	71,200 16	
Sur les risq. des mers	18,426 43	
Sur les risq. des rivières	1,249 16	92,026 62
15 pour cent remboursés aux personnes assurées	16,427 43	
Réassurances	2,261 48	
Dépens. intér. ou moins	10,353 00	46,202 63—129,230 24
Bénéfice net		$6,385 92

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets d'actions garantis par hypothèque	80,000 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté	28,701 50
Bons garantis	2,250 00
Effets pour primes	2,785 49
Actions	5,727 50
Dû pour primes en voie de perception	27,938 80
En caisse	27,461 98
	256,385 98

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
16 mai

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs sur les articles suivants:

HAMECONS VERITABLES LIMERICK:
[illegible] pour poissons rouges, pour casse surgots, pour truites, pour grognards, pour patas.
10,000 do lignes en soie tordue,
10,000 do pitre, assorti,
10,000 do goudronnées,
[illegible] grosses lignes en coton, assorties,
1,000 do do en fil, assorties.

Aussi—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, angelots et un assortiment complet d'articles de pêche.
A vendre à bon marché par
ROUSSET & VOORHIES
No 83, rue du Canal, près Chartres

EAU-DE-VIES! Genièvre—100 de pipe Vignerons Unis, la Rochelle.
100 de pipe Bitter fine, champagne, cognac,
[illegible]
10 pipes genièvre de Hollande,
10 poinçons rhum de la Jamaïque, en magasin et en entrepôt de la douane, à vendre par
CANATA frères,
10 juin — 9 et 11 rue Jefferson

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59 entre Conti et Bienville, NLLE-ORLEANS

EN magasin et à vendre par le soussigné—
[illegible] 30 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do Bandol,
25 barriques vin rouge pour famille,
1500 caisses vin rouge St Julien, Lat Erion, Ch. Latour,
300 do vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec,
300 do muscat de Frontignan, Noilly, Prat & Co,
50 do do supérieur,
300 do vermouth Noilly, Prat & Co,
50 do do mousseux,
Liqueurs—50 caisses cassis Noilly, Prat & Co,
40 caisses punch au rum,
25 do Bonda de cerises,
10 do liqueurs assorties,
10 do eau verte.

Salaisons—250 caisses cornichons, capres fines, variantes, olives farcies, olives.

Amandes, 100 balles de Languedoc, coque tendre.

Huile, 700 paniers Flagniol, en grandes et demi bout. Fruits—30 caisses fruit au jus—25 caisses fraises au jus—25 do fruits à l'eau de vie,—20 do cerises à l'eau de vie.

Damejeannes—400 de 1, 2, 3 et 5 gallons.

Bouteilles—150 paniers, 25 casses et 50 caisses bouteilles à Cognac.

Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger.
1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amande, etc et 11 douzaines eau Bermophile de Magenta (eau de toilette).
50 estagnons eau de rose—20 do eau de fleurs d'oranger.
100 caisses eau de fleurs d'oranger.
Savon—400 caisses savon bleu, vif recuit,
Conserves—20 de conserves tomates.
PAUL JUGE & FASSY,
15mars — 27, rue St. Louis.

EAU-DE-VIE—
[illegible] pipes Edouard Simon, Cognac 1815
[illegible] Henry Jacques 1820
[illegible]
[illegible] Jean Hiss, 2me preuve
A vendre par E. BORDELOIS,
15mars — 21 rue Conti

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
3mai

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE—Un lot de Salsepareille du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
3mai

CHANGE

Sur Bordeaux, payable dans Paris, à vendre par
A. CARRIERE & Co,
30 avril—41 — 37, rue Vieille-Levée

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, venant de Bordeaux—

Vins rouges et blancs.

100 barriques vin rouge, Ja Lavidalie & fils.
40 do do Ed. Lompuy,
40 do do Cantenac, N & E.
30 do do Ht-Talence do
4 do vin blanc, Ht-Sauternes.

Eaux-de-vies.

5 demi-pipes eau-de-vie Mre Castillon, Ja, 1819.
10 quarts do do do
5 huitièmes do do do

Fruits à l'eau-de-vie.

30 caisses de 12 pots bocaux, prunes à l'eau-de-vie.
25 do de 12 do poires do
25 do de 12 do abricots do

Vin rouge en caisse.

1,000 caisses de 12 bouteilles, vin St-Julien, E. Lompuy, à vendre par A. CARRIERE & Co,
12mars — 37, Vieille-Levée.

BITTERS des Arabes, de Hostetter et Crooke Bitters—300 caisses Bitters des Arabes; 100 de Hostetters Bitters; 30 de Crooke Bitters, à vendre par
F. SANCHO, No 220, Vieille Levée, entre
Dumaine et St-Philippe

CHAMPAGNE Scotbène Thomas—500 paniers en grandes, demie et quarts de bouteilles, des marques de Louis Cordon Vert et Impérial.
A vendre par S D GRATIAA & Co,
22 av — 28, rue de la Douane

SIROPS pour soda—Sirop de fraises, de framboises, d'ananas, de d'orgeat, de groseilles, de gomme, de [illegible], de mûres, de nectar, etc.
A vendre par HENRY VALETON & Co
6 mai — 27, 29, 31 Bienville

Cigarettes.

24,000 paquets de la marque "La Honradez" [illegible] du steamship Bienville.
DUBROC & BROTHER,
Rue Gravier, No 24.

EN débarquement du navire Lamont Dyer, du Havre—[illegible] fûts vin blanc du Rhin,
[illegible]
[illegible]
BURROUGHS & PIAGET,
25 mai — 46, rue de Chartres.

PAPIER à lettres—Valeurs à vendre par BERNARD TURPIN
26 juin — 97 rue Vieille Levée

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour dix mois expirés le 30 avril 1861		$881,276 14
Primes sur les risques d'incendie	$300,206 23	
Primes sur les risques des maisons	194,803 23	
Primes sur les risques de rivières	285,420 30	
Primes sur les risques de la vie	308 00	
	780,975 14	
Montant des primes des dix mois expirés le 30 avril 1861		687,722 03
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$162,990 43	
Sur les risques des mers	129,271 23	
Sur les risques des rivières	144,130 34	
	$434,942 00	
A déduire pour intérêt, escompte fonds contingent, Re. boursés, dépenses générales et réassurances	4,448 73	430,493 73
Bénéfice net		$257,228 27
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par actions de banques et autres		15,132 00
Sur hypothèques		24,000 00
Effets à courte échéance, pour primes		291,029 35
Dû pour primes, en voie de perception		165,670 53
Prêt pour l'emprunt des Etats Confédérés		100,000 00
$9,000 de bons de la ville d'[illegible] portant six pour cent		41,100 00
$4,000 de bons de la ville [illegible] dûs au chemin de fer		[illegible]
Scrip d'autres compagnies		22,500 00
Propriétés foncières		15,000 00
En caisse		31,701 30
Total de l'actif		$1,442,689 35

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thomas A. Adams, président, et G. W. Spratt, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11 mai 1861.

A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT l'an aux porteurs de certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-causes, à partir du deuxième lundi (10me jour) de juin prochain; et de racheter pour UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1858, payable pour suit:

Vingt pour cent le deuxième lundi (10me) jour de juin prochain.

Vingt pour cent le deuxième lundi (5me jour) de septembre prochain.

Il a été, en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP DE TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix derniers mois expirés le 30 avril 1861, ce dividende sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (10me jour) de août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courant de place, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

THOMAS A. ADAMS, Président,
GEORGE JONAS, Vice-président.
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Directeurs:

Samuel Bell, — P. Avendano, — Moses Greenwood
John Watt, — Samuel Smith, — W. B. Tullis,
M. O. H. Norton, — John D. Bein, — J. J. Noble,
C. T. Buddecke, — R. W. Estlin, — John C. Burell,
S. S. Sommer, — P. Simms, — Alex Dutuil,
H. M. Wright, — P. H. Strong, — John F. Caldwell,
G. S. Hawkins, — Th. Henderson, — A. Heine,
H. Frellsen, — J. J. Person, — Adam Giffen,
E. J. Kennedy, — Corn. Fellowes, — Stamp; Covas,
W. G. Robinson, — James Turner, — M. Gillis,
G. W. Carroll — S. B. Newman. — 14 mai—1an

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE, BLANC, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et ponctualité. 11juil—6m

A vendre en débarquement du navire Ioa Wyllie, arrivé de Bordeaux—
[illegible] barriques vin rouge St-Emilion,
do do St-Julien,
do do bon ordinaire,
100 do do Cotes Fronsac,
[illegible] do do blanc Haut-Sauterne,
5 futailles eau-de-vie, fine Champagne.
Par — J. N. CURIEN,
[illegible] — 78, rue Toulouse

LOUIS DUFAU, avocat,

Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon

1nov—1an

VINS—50 demi pipes vin de Cat. très corsé; 75 barriques vin de Bordeaux; 25 bouteilles vins blancs; 20 barils de Malvoisie; 20 vin de muscat; 30 barils Jerez; 20 de Madère, à vendre par F. SANCHO, No 220, Vieille Levée, Dumaine et St-Philippe.
15mai

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille-Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
9 avril

VINS rouges à l'entrepôt—50 barriques vin rouge et en douane, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
1juillet — 16 et 18 St Louis

HUILE d'olive J. Flagniol—300 paniers 22 onces; 250 paniers 11 onces.
A vendre par C CAVAROC & CO,
1f6mai — 118, rue Royale

CAFE de la Havane—Un lot fin vert, en magasin.
A vendre par E. TROISGROS,
[illegible] — 18, rue Douane

MARSEILLE—700 paniers huile Flagniol, grandes et demi-bouteilles.
100 caisses vermouth Noilly Prat & Co,
100 do do Josny & Co,
200 do vin muscat Frontignan,
200 do eau de fleurs d'oranger,
100 do absinthe, punch et ratafia,
100 do kirsch Noilly Prat & Co,
80 barriques vin rouge Bergasse.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 mai — 71, Vieille Levée

EN magasin—60 barriques vin rouge bon ordinaire, 100 barriques vin rouge pour familles,
300 barriques vin rouge St-Emilion,
10 demi barriques vin blanc vieux,
10 caisses fruits au jus,
100 caisses vin rouge Haut-Brion et Margaux,
30 balles bouchons pointus, longs,
10 do bouchons en sacs de 300.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 mai — 71, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Uncle Sam, de Bordeaux,
50 barriques vin rouge bon ordinaire, pour familles,
100 caisses vin rouge St Julien.
A vendre — BLANCHIN & GIRAUD,
9 mai — 71, Vieille Levée

ANISETTE—100 caisses anisette et liqueurs assorties.
20 dames-jeannes vieux cognac.
50 do vieux cognac. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr,
avril—1f — 30, Vieille Levée

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre,
50 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de l'douane et à vendre par
A. CARRIERE & Cie,
8 avril — 37, Vieille-Levée

VINS—500 caisses vin St-Julien,
100 caisses Château Margaux,
100 caisses Cos d'Estournel,
20 do Haut Barsac, 15 barils de de
50 paniers champagne Irroy, Louis
10 quarts Porto. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr,
9 av—1m — 30, Vieille Levée

PRUNES sèches—100 caisses prunes sèches en pots, bocaux divers modèles et diverses grandeurs.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
[illegible] — 119 rue Royale

VIN rouge—Barriques château Latour, Médoc
50 do Montferrand
50 do château Bonneau
50 do Grand St Lambert—en débarquement de la barque Active, arrivée de Bordeaux.
A vendre par A. LAMBERT,
1er avril — 30, rue des Magasins, No 82.

EN Douane—50¼ pipes cognac Edmond Jouillon
50¼ do do Chas Jobit & Co,
50¼ do do Joe Carle, vieux,
20 octaves eau-de-vie Rochelle.
A vendre par X. LAMBERT,

AMORCES—4 caisses amorces françaises cannelées fondu à F i et G D, à vendre par STURPIN,
[illegible] — 98, Vieille Levée

SEULE AGENCE DE LA Célèbre Manufacture "Stacker"

TENNESSEE.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES à sucre, Grilles et Gueulles de Fourneau, qu'il offre aux prix suivants: Chaudière de 54 à 72 pouces, à $1 25 le pouce.
" 68 à 42 pouces, à $1 " "
au-dessous de 42 pouces à 75 cts.

Les grilles à 4 cts. la livre, et les gueulles de fourneau selon la grandeur et la forme, à $2, 30 et 35 cts. chaque.

R. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire
12 sept—1an — No 12, rue de l'Union

DIVERS en magasin—50 barriques vin rouge, Cotes pour familles, 40 barriques du vieux St Emilion 1er cru, 22 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 300 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin blanc Sauterne,
75 caisses do do 1½ bout. super.
120 do absinthe Pernod & Lecoultre, 50 caisses kirsch Pernod & Noilly, 40 balles bouchons pointus et réguliers, 10 balles de ½ damejeannes, 150 caisses fruits au jus, Lafaurie.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
11 avril — 71, Vieille Levée

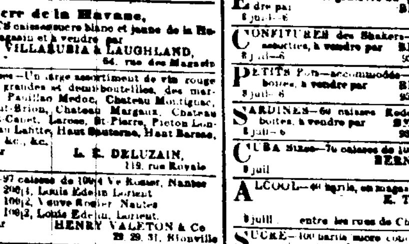

Jean Augé,

Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants:

Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs.

Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, cache-peignes et frisettes, fabriquées chez lui. Ouvrages faits sur tulle en cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'apercevoir le faux du naturel.

Un assortiment complet de peignes à chignon écaille, écaille incrustée or, écaille blanche et fruitre du dernier goût.

Peignes à retaper écaille et ivoire.

Parures en cheveux, nouveau modèle.

Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier (haute nouveauté).

Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jus qu'à 25 cts pièce.

Coiffures du dernier genre pour bals et soirées.

Gants Jouvins et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes.

Objets de fantaisie pour étrennes.

Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris.

Cosmétique de nouveau sa blanc de Perse et nouvelle composition pour arrêter la chûte des cheveux à faire croître et embellir, et avantageusement connus en ville.

Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé a fait venir à cet effet.

Un salon est spécialement réservé pour la coiffure des dames; et un autre, au premier, pour les messieurs.

Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très réduits. 10mars

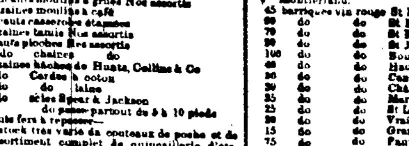

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées.

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Cuba, et en dépôt au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés. Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne. BAP. LOUBAT.

5 juin—1an

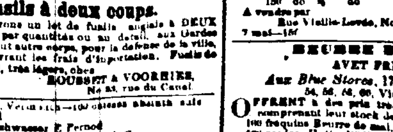

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES

J. PELE

Successeur de

Mme Vve Le PROVOST,

Rue Bourbon, 138, entre Toulouse et St Pierre,

A l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il a toujours en mains un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.

SALSEPAREILLE D'AYER

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies auxquelles est destinée la Salsepareille. Il est admis que si un remède demandé par un monde atteint de scrofules, le guérit, il sera d'un immense service pour la guérison de nos compatriotes luxés. Ce composé a rendu par cette composition ainsi que l'expérience l'a prouvé dans les cas les plus nombreux de maladies suivantes:

Scrofules et Maladies scrofuleuses Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

Prise au printemps, cette composition maintient dans un état de bonne santé en chassant les humeurs qui corrompent le sang à cette saison de l'année. En chassant ces humeurs à temps, on prévient bien des désordres et leur naissance. Bien des gens peuvent à l'aide de ce remède se garantir d'une foule d'éruptions et de maux ulcéreux, dont le système corporel cherche à se débarrasser lui-même et qui s'il est aidé à le faire par les canaux naturels du corps au moyen d'une médecine altérative. Purifiez le sang vicié alors que ses impuretés se font jour à travers la peau sous forme de tumeurs, éruptions ou ulcères; purifiez-le alors qu'il est obstrué et lent dans les veines; purifiez-le alors qu'il est impur, votre propre jugement vous le dira. Ne jugez pas même qu'il n'y a pas d'organisation désordonné, les gens plus joyeux et vit plus longtemps, si on purifie le sang. Maintenez le sang pur, et tout va bien; mais s'il avec cet aliment de sang dérangé, la santé ne peut être durable. Tôt ou tard elle tombe et la grande machine de la vie est découragée ou détruite.

La salsepareille a la réputation, bien méritée, de remplir ces fins. Mais le remède a été énormément trompé par certaines préparations de cette matière, notamment parce que la drogue ne présente pas en elle-même toute la vertu demandée, mais encore parce que beaucoup de préparations prétendant être des extraits concentrés ne contiennent qu'une faible partie des principes de la salsepareille.

Durant ces dernières années, le public a été trompé à l'aide de grandes bouteilles dans lesquelles on prétendait donner un quart d'extrait de salsepareille pour un dollar. C'étaient autant de fraudes envers le malade, non seulement parce qu'elles ne contenaient que peu ou pas de salsepareille, mais encore parce qu'elles ne possédaient aucune propriété curative. De là, cruel et amer désappointement dans l'usage des divers extraits de salsepareille qui encombrent le marché, qui fait que ce nom est justement méprisé et le rend synonyme d'imposture et de tromperie. Néanmoins, nous recommandons notre composition sous le nom de salsepareille et désirons fournir un remède tel, qu'il délivrera son nom de la flétrissure qui pèse sur lui. Nous croyons avoir de bonnes raisons pour déclarer qu'il possède des vertus auxquelles le cours ordinaire des maladies qu'il doit combattre ne peut résister. Afin d'assurer l'extirpation complète de ces maladies, le remède devra être exactement pris suivant les prescriptions posées sur la bouteille.

Préparé par **Dr. J. C. AYER & Co.**

LOWELL, Mas.

PRIX—$1 la bouteille, six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de Gorge et de Poumons, qu'il nous est tout à fait superflu d'établir l'évidence de ses effets, il a été employé partout, il est en usage constant depuis si longtemps dans le pays, que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que ses qualités sont les meilleures qui aient jamais été obtenues, et que c'est le plus grand soulagement qu'on peut obtenir jusqu'ici.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dysenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de têtes, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, Tumeurs et Rhumes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant de la vie.

Elles sont enveloppées de sucre de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir; elles forment le meilleur cathartique du monde pour le cas de purgation.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnes éminentes, nous ont déjà envoyé leurs certificats de guérisons admirables de ces remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les insérer ici. Nos agents délivreront gratis notre Almanach américain, qui contient ces certificats, ainsi qu'une description complète des remèdes et de leur application, et le traitement qui doit être suivi pour la guérir.

Ne vous laissez pas tromper par des marchands sans principes qui vous donneraient d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Demandez celle d'AYER et n'en prenez pas d'autres. Les malades demandent le secours le plus efficace qu'on puisse leur donner; cette préparation le leur fournira.

Tous nos remèdes sont vendus par
J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays.
31dec—3m—sp

Mme ALLUARD, Somnambule,

No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hopital,

SE charge spécialement du traitement et guérison des maladies Nerveuses, l'Epilepsie comprise; ainsi des maladies, hait soit radicalement guérie de cette cruelle maladie.

Dans les écoulements du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est prompte et infaillible.

Dans les Migraines, Céphalées, Gastrites, Digestions difficiles, pal-[illegible] en trois jours. Les directions de Madame Alluard [illegible].

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de familles considérables de la Nouvelle-Orléans; bref, la bonne et sûre Mme Alluard s'est organisée telle que le divin [illegible] ordres de la [illegible].

Prix des consultations, trois piastres pour les ordonnances. 11 avril—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant de primes non expirées le [illegible]		$304,000
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1861:		
Sur les risques d'incendie	$388,335 38	
Sur les risques des rivières	131,630 91	
Sur les risques des mers	156,904 30	677,723 88
Total des primes		$1,081,744 38
En moins—Primes non-expirées le 31 mai 1861	205,908 00	
Primes remboursées	65,489 00	270,400 00
Montant net des primes le 31 mai 1861		$811,344 00
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$158,257 76	
Sur les risques des mers	192,219 36	
Sur les risques des rivières	43,846 00	
	$403,422 75	
Remboursé, 10 pour cent	16,350 75	
Réassurances, taxes, dépenses, etc.		
Profits et pertes, intérêts et escompte, en moins	$63,617 60	635,451 00
Bénéfice net		$304,772 30
Montant net des primes		[illegible]
En moins—Montant des primes remboursé 10 pour cent		126,512 65
Montant participant au profit		747,691 54
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		[illegible]
Effets à recevoir		171,172 30
Placés en billets garantis par hypothèque		284,184 46
Actions de banques et bons hypothécaires		141,313 46
Bons des Etats Confédérés		56,170 62
Propriétés foncières		45,470 00
Dû pour primes et en voie de perception		65,263 30
		$1,000,340 54
Passif:		
Primes non expirées	$243,000 00	
Intérêt à payer sur scrips	25,956 00	
Scrips et intérêt dûs et non réclamés	27,392 30	300,318 30
Actif net		$700,022 24

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 7 juin 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville et paroisse, ont comparu John Pemberton, président, et Charles Leonarde, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte de ceux contenus dans les livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LEONARDE, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 7 juin 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 30 pour cent sur les primes nettes de l'année écoulée, participant aux profits, et d'allouer un intérêt de 6 pour cent par an à tous les porteurs de scrip en circulation de la Compagnie. Les certificats de scrip seront émis à partir du [illegible].

—DIRECTEURS—

Geo. Connelly, — G. Miltenberger,
John Pemberton, — J. N. Nevins,
P. Maspero, — J. O. Nixon,
P. Fouts, — C. H. Slocomb,
C. H. [illegible], — B. P. Voorhies,
8 juin — S. O. Vignaud.

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que:
Toile à draps 12/4 Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais,
Damassé pour tables 6/4, 8/4, 10/4,
Serviettes damassées du Béarn,
Serviettes toiles, unis bords en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c. &c.
GIQUEL & JAMISON,
5 mars — 126, rue du Can

CIGARES de la Havane—Un fort stock, bien assorti, de cigares de la Havane, comprenant Demi Regalia et Regalia moyens, Londres, Preeras, Conchas, Comerciales, Regalia Britanica, Millar et plusieurs autres grandeurs des marques Intimidad, Ritica, Gutierrez, American Flag, Black Warrior, Rose del Bossicol, Meridiana, El Sol, Tres Hermano, Washing on, Globo, &c., &c., constamment en magasin et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
46, Vieille Levée
20juin — entre Douane et Bienville

Cigares de la Havane.

CENT MILLE cigares de la Havane, de toutes grandeurs telles que Regalia, Media Regalia, Londres, Breva et Millar &c., &c., des marques favorites Cabanas, Intimidad, El Sol, Flor de Morales, &c. &c. en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
27 juin — Rue des Magasins, No 64.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 10 huitièmes Cognac de J Arnaud.
15 fûts cognac de A. Renaud.
10 barriques vin rouge Château de Pontet.
[illegible] demi barriques vin blanc Haut Sauterne entre.
20 demi barriques vin rouge fin.
20 demi barriques vin blanc Haut Sauterne 1851.
200 caisses vin rouge extra Château de Pontet.
20 barils olives en saumures.
30 caisses moutarde diaphane de Louis frères.
700 paniers huile d'olives.
15 estagnons eau fleurs d'oranger.
10 caisses gelée de fruits assortis.
1500 demi bottes champignons de Bassier.
40 paniers champagne Duvenez, grandes bouteilles,
10 do do do demi do
Un large assortiment de vins vieux et de dessert en caisses, des marques Château Lafitte, Pauillac, Margaux, Pontet et Haut Sauterne, Château Darche, 1er cru. A vendre par E. DEFFEZ,
13juin — 37, rue Royale

EN magasin—
250 barriques vin St Julien
[illegible] barriques vin Château Larose
25 barriques vin Grand St Lambert
[illegible] barriques vin Haut Sauterne
25 flacons vin
200 caisses vin
300 " vin St Julien
[illegible] " vin Margaux
200 " vin Margaux 24½ bouteilles
30 " vin Château Lafite 1852
30 " vin " 1854
20 " vin Château Giscours 1854
20 " vin Château Larose 1852
30 " vin Pichon Longueville 1852
100 " vin Haut Barsac
30 " vin Romanée
50 " vin " ½ bouteilles
20 " vin Chambertin
25 " vin " ½ bouteilles
50 " Chablis & Montrachet
100 " prunes à l'eau de vie
150 " fruits assortis à l'eau de vie
20 " Curaçao
20 " Marasquin
20 " Absinthe E. Pernod
25 " Kirsch
20 " Hostetters Bitters
20 " Schnaps
200 paniers Anisette Lafaurie
100 " Anisette Cherrot
5 " Guignolet
12 caisses Punch au Rhum
20 " Cassis du Mont d'Or
50 " liqueurs assorties
2 poinçons Jamaïque rhum
[illegible] J. Robin 2me preuve
5 " Tricoche 1re preuve
[illegible] " diverses marques
25 barils Madère
25 " whisky Bourbon
40 paniers Huile
30 " Champagne
20 " Champagne ½ bouteilles
10 balles bouchons réguliers
5 " bouchons pointus
10 caisses Cerises à l'eau de vie
20 " Vermouth
20 " Muscat
20 " Eau de vie Justinne
20 " Eau de Noix
20 " Eau de Fleurs d'Oranger
20 " vin du Rhin.
A vendre par R. DECHAMPS,
avril — 28, rue St Louis.

VANILLE—Trois caisses à vendre par
T BAILLY BLANCHARD jnr
30, Vieille Levée

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Chapeaux de Paris, [illegible] Margaux, d'Arnaud, &c. No 87, rue Royale, Entre Conti et St-Louis

G. A. BARRIERE & FRERE,

190, rue du Canal,

Bâtisse Touro.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises du printemps, comprenant—
ORGANDIES IMPRIMEES LISSEES
JACONAT " "
PERCALES " "
PIQUE " "
GRENADINES " "

Des genres les plus récents et les plus recherchés.

TOILES d'Irlande et Françaises pour chemises, à draps, damassés et ouvrés.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX mousseline et bobinet.
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—

Marchandises pour Habitations

KENTUCKY JEANS, LINSEY,
LOWELL, ETOFFES rayées,
Des meilleures fabriques du Sud,
COUVERTURES FRANÇAISES et ANGLAISES, &c., &c.

Qu'ils vendent à aussi bas prix que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 25fév

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUXEMBERG,

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) en est admirablement disposé sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chef tous les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

—*Conditions*—

Salles	$1,00 par jour.
Salles particulières	2,00 "
Chambres particulières	3,00 "
Esclaves	1,00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour des jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 13. 4 mars—1an

PAULIN DUREL,

Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,

37.......RUE DE CHARTRES......37

DONNE avis à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de recevoir par le steamer *Star of the West,* de New-York, les articles suivants:
Boîtes de banque, article extra, très épais,
Presse à copier pour les lettres, nouveau genre,
Ardoises métalliques, article nouveau pour les écoles bureaux, banques, etc.
Pupitres de voyage,
Porte-folios do un grand assortiment,
Presses à copier pour voyageurs,
Encriers de voyage, un grand assortiment,
Coffre-forts préparés, tels qu'il dans les bureaux et dans les familles.
Etuis pour les monnaies américaines et lettres,
Plumes d'or, un bel assortiment,
CANIFS DE RODGERS ET DE CROOKES, et beaucoup d'autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Ces articles seront vendus au plus bas prix du marché par PAULIN DUREL

B. ANTOGNINI & E. RICHARD

Fabricants de Billards en ardoises

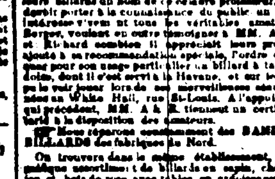

Ayant obtenu de M O. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabricants, ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards du nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance du public un fait qui intéresse ceux qui se servent des véritables amateurs. M. Berger, voulant en outre témoigner à MM. Antognini et Richard combien il appréciait leurs produits, a ajouté à sa recommandation spéciale, l'ordre de fabriquer pour son usage particulier un billard à table d'ardoise, dont il s'est servi à la Havane, et sur lequel on a pu le voir jouer lors de ses merveilleuses séances données au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qui précèdent, MM. A & R. tiennent un certificat de Berger à la disposition des amateurs.

Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, chêne, son ébène et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois. Ils ont également en magasin tous les accessoires de billards, sortant des premières manufactures de France, tels que drapé, queues, procédés, blouses, billes, &c. Aussi des billards d'occasion, boîtes à bille, carton, jeu de billes, bagatelles et roulettes à demi-cylindres. 2avril

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,

CONCOURS de 54.—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de Femmes. Les dames les voyageant par MM les médecins sont visitées gratuitement.

Vaccination le samedi de midi à 2 heures.

Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.
22 fév—6m

Cigares de la Havane.

CENT Mille cigares de la Havane de toutes grandeurs, tels que Regalias, Media Regalias, Breves, Londres, Conchas et Millar, des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Morales, Intimidad, etc., etc., en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
8mai — Rue des Magasins, No 64.

JALAP—4 balles Jalap du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, à vendre en Douane ou droits payés par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille-Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
9 avril

FRAISES au jus—[illegible] caisses en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
17 juin — No 28 rue Douane

HUILE—100 caisses huile Bertinelli, 22 onces
300 paniers do do 12 onces
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr,
28 juin — 62 et 64, Vieille Levée

VINS—300 barriques St-Julien, St-Estèphe, Margaux
50 do do do
100 barils Haut Sauterne et Haut Barsac
300 caisses do do
300 quarts vin Madère; 100 quarts vin Sherry
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr,
20 juin — 62 et 64, Vieille Levée

VIN rouge en barriques—30 barriques St Emilion, 10 de Margaux, des maisons Larronde Frères, P. Rousseau et Lacompte, & Co.
A vendre par S. D. GRATIAA & Co,
1 juil — rue de la Douane, No 28

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc à vendre par S D GRATIAA & Co,
1 juil — 28, rue de la Douane

VERMOUTH—25 caisses vermouth de Picard & Co
50 caisses vermouth Rivoire frères,
25 do do Rareau, Chappes & Co
En magasin et à vendre par HY VALETON & Co
4 juil — 27, 29 et 31, Bienville

LIQUEURS—25 caisses cassis de Noilly
25 caisses crème de Cassis, "Parada,"
100 caisses punch au rum, Ratafia, Raspail, eau de Noix, &c. 25 caisses eau vert stomachique,
3 caisses mendarine extra
150 paniers guignolet d'Angers.
En magasin et à vendre par HY VALETON & Co
4 juil — 27, 29 et 31, Bienville

FROMAGE tête de Maure—12 caisses de 12 fromages chaque, en magasin et à vendre par
W. F. VREDENBURGH,
8 avril — No 20 Vieille Levée

CHAMPAGNE—50 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bouteilles.
30 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bout.,
20 caisses Mumm & Co,
25 do Impérial (Cabinet) do do
20 paniers diverses marques.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
18 mai — 119, rue Royale

Armes à vendre.

100 MOUSQUETONS, A PISTON,

PESANT DE

Six à sept livres,

Tout-à-fait neufs et en bon état. S'adresser au bureau du *Crescent* où l'on peut voir un échantillon. 3juin

FRUITS—50 caisses fruits au jus,
100 caisses fruits au jus,
100 " fruits à l'eau-de-vie,
100 " cerises à l'eau-de-vie,
10 " gelées de fruits,
10 " marmelade de fruits
10 " variantes et Cornichons
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD,
4 avril—15f — 30 Vieille-Levée

EN débarquement du navire Uncle Sam, de Bordeaux—
25 barriques vin rouge Montferrand, bon ordinaire pour familles.
20 barriques vin rouge Côte de Bourg supérieur
20 do do Côte de Fronsac do
10 do do St Emilion vieux
10 do do St Julien do
10 demi doux. vin blanc Haut Sauterne do
200 caisses vin rouge St Julien bon ordinaire.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
16 mai — 119 rue Royale

VINAIGRE—30 barils vinaigre de vin blanc, 1ère qualité, en magasin et
A vendre par LANATA frères,
23 juin — 9 et 11, rue Jefferson

ORANGES—200 caisses oranges de belle qualité, à vendre par LANATA FRERES,
19 juin — 9. et 11, rue Jefferson

HUILE, HUILE—En magasin et à vendre par le soussigné—
200 paniers huile 22 onces Flagniol
100 " " 11 "
100 " " 22 " Bertinelli
75 " " 11 "
FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée,
3 juin—1m — entre Bienville et Conti.

VINS POUR FAMILLES—
50 barriques vin rouge St Julien
30 " " Cantenac
20 " " Pauillac
20 " " Margaux
12½ " " Léoville
12 " " Cos Labory
10 " vin blanc Sauterne
A vendre par E. BORDELOIS
15mars — 21 rue Conti

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

[illegible] flacons dragées [illegible], de Gelles et Pulleins.
200 bouteilles sirop de Briant,
200 bouteilles rob de Boyveau Laffecteur,
[illegible] flacons pilules de Vallet,
[illegible] flacons phosphate de fer de Leras,
200 bouteilles élixir anti-glaireux,
2000 bouteilles eau de Vichi, naturelle,

Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels; pilules de Colbert, graine montarde, de Pelletier; Bonnine Colles; vin de Séguin; capsules de Mothes; parfumerie et poudres de riz sous fine, &c. &c.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et des Arts.

Ja — LOUIS CASTEL

Encore un nouveau déballage.

Chez O. LELIEVRE & Co.,

174 rue Royale.

REÇU par le steamship Bienville, de New-York—
20 grosses de ruches pour chapeaux, dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 50.
400 boîtes de fleurs pour coiffures à 50 cents la boîte.
Coiffures or de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs velours et or.
Ceintures et bracelets tissus or.
Agrafes et boucles à ceinture Beyrouth.
Galons et passementeries or.
Perles, boutons et ornements or.
Epingles coiffures du dernier genre.
Peignes rentré et écaille.
Bijouterie à deuil en jais, monture or.
Cabas et porte-monnaie, nouveaux genres.
Boîtes à ouvrages.
Jeux de lotos, damier et douteurs, &c. [illegible]

UNE PRESSE HYDRAULIQUE,

A VENDRE PAR

CURACHS & OGDEN,

19juin — Encoignure Royale et St-Philippe.

HUILE—100 paniers huile Flagniol, à vendre par CHAUDET & NEE,

ABSINTHE—200 caisses Pernod, à vendre par CHAUDET & NEE,

VINS—40 barriques Margaux
20 do Bourgogne.
20 quarts Madère.
100 do Porto.
21 barriques vin de Catalogne, en magasin et à vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149,
21juin — rue Royale, entre Toulouse et St Pierre

VINS—300 barriques vin catalan très corsé, 20 barriques vin de Roussillon très corsé,
40 barriques vin rouge vieux Margaux Médoc
20 barriques vin rouge bon ordinaire,
[illegible] barils vin blanc Haut Sauterne
20 barriques vin [illegible]
A vendre par LANATA FRERES,
20 juin — 9 et 11, rue Jefferson

EN débarquement du navire R. D. Shepherd, du Havre—[illegible] douzaines bas et demi bas écrus, [illegible]
[illegible]
[illegible] fantaisie, à vendre par
BURROUGHS & PIAGET,
24 mai — 46, rue de Chartres

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. Pignolo & Co. vs. la goélette Dew Drop et les propriétaires.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,221—En vertu d'un ordre de vente, rendu le [illegible] juillet 1861 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 18 de juillet 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de:

La goélette DEW DROP, ensemble avec ses voiles, amarres, &c. telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, rive droite, en face de Tansbourg.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière la dite goélette sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, avec privilège sur ladite goélette, jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix de l'adjudication, les frais d'annonces, du shériff, du greffier, les dépenses, s'élevant ensemble à la somme de $700 ou environ. E. T. PARKER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juillet—8, 11, 15, 18

Bertrand Saley vs Jean Montané, b. e. l.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans, No. 14,944.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi vingt-trois juillet 1861, à midi à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des biens-fonds et esclaves ci-après décrits, savoir:

BIENS-FONDS.

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Six de l'îlet No Cinquante-Cinq, compris entre le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, de l'Hôpital, Prieur et Roman, suivant plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 26 de juillet 1876, et déposé en l'étude de La Ferand, alors notaire public en cette ville, ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue du Quartier et au Chemin du Bayou, sur cent vingt pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé sur le chemin du Bayou, dans l'îlet compris entre les rues Prieur, Roman, de l'Hôpital et du Quartier et le chemin du Bayou, désigné par le No deux, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, architecte, le 21 de décembre 1843, et déposé en l'étude de Félix Percy, notaire public en cette ville, et ayant, mesure américaine, trente-cinq pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue du Quartier, sur soixante-quatre pieds de profondeur.

3o—Deux terrains situés dans l'îlet susdit et désignés par les Nos un et trois, ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir:

Le No un, trente-un pieds quatre pouces cinq lignes et demie de face au Chemin du Bayou et à la rue du Quartier, sur soixante quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No trois, trente-un pieds 11 pouces et trois huitièmes de face à la rue Prieur, sur soixante-trois pieds onze pouces et trois huitièmes de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits terrains font partie de deux terrains désignés par les Nos sept et huit, d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 26 de juillet 1836 et déposé au livre B des plans, en l'étude de La Ferand, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur les quatre terrains susdécrits.

4o—DEUX TERRAINS situés au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Galvez, des Ursulines et Johnson, désignés par les Nos sept et huit, suivant plan dressé le 26 de janvier 1836 par E. Surgi, architecte et déposé sous le No 33, au livre des plans, en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville et ayant mesure américaine, chacun trente pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent trente pieds six pouces de profondeur.

Esclaves.

1o—NINIE ou CECILIA, âgée d'environ vingt-neuf ans et la fille FLORA, âgée d'environ neuf ans.

2o—MARY GRIFFIN, négresse âgée d'environ vingt sept ans, et ses trois enfants nommés ROBERT, âgé d'environ sept ans, JOSEPHINE, âgée d'environ quatre ans et demi et ALFRED, âgé d'environ trois ans.

3o—MARTHE, négresse âgée d'environ vingt-quatre ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif
22 juin—29 juil 6,15,23 — de la Paroisse d'Orléans

Aimé Roger vs Jean Baptiste Delord.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,936—En vertu d'un ordre rendu le 5 de juillet et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 7 d'août 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

1o—Trois terrains situés au nouveau faubourg Marigny de cette ville, désignés par les Nos 5, sept et huit, dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Français, Génie et des Libéraux, d'après un plan spécial dressé par A. Bailleux & Cie, voyers, le 1er septembre 1836 et déposé sous le No quatorze, dans le livre de plans en l'étude de L. Ferraud, et devant notaire public en cette ville. Les dits terrains mesurant d'après le dit plan, savoir: Les terrains Nos six et sept, contigus, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Français, trente pieds sur la ligne du fond, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur de chaque côté, le lot No huit mesure trente pieds de face à la dite rue des Français, trente pieds sur la ligne du fond, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur de chaque côté (mesure américaine)—Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos un et deux, dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Français, Génie et des Libéraux, mesurant chacun (mesure américaine) trente pieds, six lignes (plus ou moins) face à la rue des Libéraux sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces, autre lignes parallèles—Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER
6 juil—6,15 22 30 août. Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. B. St Amand, agent vs Henry Sorbet.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,631—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 23 de juillet 1861, à 11 heures A. M., à mon entrepôt situé rue Jefferson No 25 dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de

La balance invendue du fonds d'une boutique de barbier transporté de la maison située rue du Louis No. 61, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaître.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix de l'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier et d'enregistrement, s'élevant ensemble à la somme de $25 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

E. T. PARKER, shérif de la
12 juil—15, 18, 20, 23 — Paroisse d'Orléans

John D. Walker vs ses Créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,917—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de juin 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 16 de juillet 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de

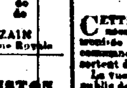

LE bateau à vapeur CATAHOULA, ensemble avec ses machines, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi en face de Carrollton.

Cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Un cinquième du prix payable comptant et la balance en deux termes égaux, montant payables respectivement les premiers jours de février et d'avril 1862, portant six pour cent d'intérêt, avec sécurité bonne et solvable.

L'acquéreur fera assurer le dit bateau au montant des dits billets, et en transfèrera la police au syndic.

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 24—2,10 16 juil

Dr. Dubourg vs Jme Maque—No 17,500.

COUR du Cinquième Juge de Paix—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Aug. Duquercron, Cinquième Juge de Paix, je vendrai le Dimanche prochain LUNDI, 15 juillet 1861 à midi à mon entrepôt, rue des Français, No 4—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès—Conditions, comptant sur livraison. LOUIS FOWER,
4 juil, 10—5 — Constable.

MANUFACTURE DE CHOCOLATS

MAISON —MUE A LA VAPEUR— CAFÉ TORRÉFIÉ
FONDÉE — à la vapeur.
en 1850.

D. LOPEZ,

85, rue de Chartres, 85.

CETTE maison qui ne compte pas moins de 11 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronisée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, si à côté de cela ne venait s'ajouter encore des connaissances spéciales constituées d'après les propres plans de M. LOPEZ, l'excellence des matières premières employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve

rue de Chartres, encoignure Conti,

et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1av—6m

Eaux-de-vie, vins, huiles, &c.

DOUZE octaves cognac Jean Louis 1795 supérieur.
20 quarts do do 1811.
20 do do J. H. Dixon 1800.
20 octaves do do do
25 quarts do do 1820.
27 octaves do do do
72 quarts do do St-Julien 1840.
35 do do Alex. de Montesan 1840.
35 do do Otard, Dupuy & Co 1858.
25 do do do 1856.
54 do do F. Sasse 1825
5 pipes genièvre "Cygne".
125 quarts sherry.
30 do madère.
100 barriques vin rouge St Julien.
70 do do Côte de Bourg.
500 caisses do St-Julien.
100 do do Margaux.
25 do do Château Latour.
20 do do Cos d'Estournel.
20 do do Château Sequineau Margaux.
20 do do Haut Talence.
15 do do Château Margaux, 1848.
15 do do Château Lafitte, 1848.
3 do do Château Yquem.
20 caisses champagne impérial, Bouche, fils & Drouet
50 paniers do do ancre.
60 caisses prunes en pobane.
60 do sardines Guilloux.
A vendre par
Mai — J & J. TARDOS, 43 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Uncle Sam arrivé de Bordeaux—
100 barriques vin rouge Montferrand.
Demi pipes eau-de-vie Mre Castillon je 1815.
5 quarts do do do
5 huitièmes do do do
A vendre par A. CARRIERE & CO,
15mai — 37 Vieille Levée.

ESSENCES, GRAINES DE LIN, etc.—2,000 Essence Geranium Portugal, Rose, Neroli. Amandes etc; 300 barils et sacs Graines de Lin; 30 barils Amandes sans coques; 100 caisses Manne en larmes et en sorte; 25 caisses Gomme Arabique, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, Jr,
21mai — 62 et 64, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
100 caisses vermouth, Noilly Pratt & Co
75 do absinthe suisse, E. Pernod et F Berger
50 do savon de Castill—, à vendre par
FRED. AVET,
17 juin—15f — Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.

MACCARONI et VERMICELLI—1,000 caisses Maccaroni et Vermicelli d'Italie, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
21mai — 62 et 64, Vieille Levée

TABAC DU MEXIQUE.

20 BALLES "Wrappers."
25 do "Fillers."
A vendre par J. J. TARDOS,
43, Vieille-Levée.

DIVERS—En magasin, à vendre par le soussigné —25 barriques vin Bergasse,
1500 caisses vin rouge, différentes marques,
150 do vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec
200 do vermouth Noilly Prat & Co,
100 do muscat do do
100 do cassis, punch au rhum, eau verte, de Noilly Prat & Co,
50 caisses liqueurs assorties,
150 do salaisons assorties, capres, cornichons, olives, olives farcies, &c.
500 paniers huile Flagniol, 24, 20 et 11 onces,
17 caisses tomates conservées,
1500 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
3 balles bouchons à damejeannes, assortis,
100 do amandes du Languedoc, coque tendre,
50 paniers bouteilles vides, 22 onces,
20 caisses, 1 grosse chaque, bouteilles à madère, porto, &c.
20 estagnons eau de roses,
20 do eau fleurs d'oranger,
100 caisses do do
7 do pommades, savons et huiles,
10 do fruits au jus assortis, J. Lafaurie,
25 do fraises au jus
20 do cerises à l'eau-de-vie.
PAUL JUGE & FASSY,
11 avril — 27, rue St-Louis

SCHIEDAM schnapps &c—100 caisses Voidners aromatic,
25 caisses Calhoun whiskey,
25 do London Old Tom gin,
10 do Liqueurs assorties.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin — 30, Vieille Levée

EAU-DE-VIE de cognac et de la Rochelle—500 ½ fûtailles des marques: Vine Growers Co; Louis Lalorée 1865; V Lecocq 1815 et 1836; M. Jullien Laferrière & fils; Bisquit Trieuche & Co; Aréal & Cie, Jules Depontois & Co, etc., à vendre par
WM. H. VREDENBURGH,
20 juin — 38 rue Vieille Levée.

CONSERVES alimentaires pour la marine et l'armée—200 caisses, telles que: pâtés de gibiers et de foie gras, Truffes, civets de lièvres, salmis de gibiers, bœuf bouilli et rôti, anguilles à la Tartare, à l'huile, sardines truffées, petits pois, champignons, légumes royons à l'huile, bouillons gras, juliennes au gras.
A vendre par LOUIS BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin—15 — 30, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Benette C. Montreuil, décédée femme de Simon Bohon, h. c. j.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,

Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 27 juillet, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan juge de la Deuxième Cour de District, No 17,236, en date du 11 décembre 1860:

DOUZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Orléans, Olympia, et Patrick, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, d'après un plan dressé par Joseph Sourdier, arpenteur, et déposé dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Les dits terrains ont trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue St Pierre, les mêmes dimensions dans la rue d'Orléans, et cent quatorze pieds neuf pouces de face à la rue Olympia et la rue Patrick respectivement.

Egalement, en même temps, les bâtisses en bois et son contenu, sur la dite propriété.

Conditions—La moitié comptant, le reste à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de la date à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant E. J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22juin—1,15,23,26,27 juillet

Succession de Priscilla Griffith, veuve de Geo B. Bowditch.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juillet 1861 dossier de la Cour, No 17,370, il sera vendu en vente publique, le samedi 10 août 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de dite succession—

GEORGE, mulâtre âgé de 25 ans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant E. Barnett.

8 juil—15 25 3 août 10

Succession de madame Julienne Lemothe, épouse décédée de Edouard Planchard, Sr.—No 16,375.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 20 juillet 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à la folle enchère de M. Edgard Planchard, qui ne s'est point conformé aux termes de l'adjudication qui lui a été faite le 2 février 1861, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 décembre 1860, la propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

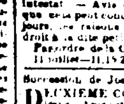

Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant un arpent et six toises de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée à la partie supérieure par la propriété de A. Camps, et à la ligne inférieure par celle de M. Hock.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à échéance, et 6 pour cent par an après échéance jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant C. E. Fortier.

1er juillet—10 13 20

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Louis Emmerling—No 17,240.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
1juillet—15,19,24 — Député greffier.

Succession de veuve Martin Veillon, f. c. l.—No 18,249.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
18juil—15,19 24 — député greffier

Succession de Louis Bringier—No 17,492

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. L. Riddell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis Bringier, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
11 juillet—11,15 20 — Député Greffier

Succession de Joseph Guzman Domingon—No 18,178.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
11juillet—11,15,20 — Député greffier

Succession de J C Shannon—No 14,133

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
6 juil—15, 15 — Député-Greffier.

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS,

Bureau No 4, place St-Antoine,

INFORME le public ainsi que ses amis et connaissances qu'il s'est entendu avec M. J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements qu'il sert de fabrique, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale. Ne bornez, le sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

blanches et noires pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau, style européen, ainsi que tous articles concernant sa partie, tels que garnitures de cercueils, draps et bouts-de-franges dans à la croix, cordons tressés, dans les foulards, grandes et petites couronnes, et satins, galons, etc., ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements, &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grande.

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et installés dans un style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché que qui que ce soit.

Il tiendra toujours constamment un très grand assortiment de fournitures de bienséance à tous les genres de mode, tels que cercueils, cierges, cercueils, métalliques, couronnes de toutes sortes, draps, velours, satins, alpaca et étoffes de toutes sortes, bougies, voyer et en ordinaire, bouts en tapisserie, voitures, catafalques, tapis, toiles blanches et noires, cierges, crêpe, billets d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou auront besoin de ses services quand les circonstances les rendront nécessaires, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui le désireront pour engager le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements, &c. 15 fév—6m

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploi et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin

51......Rue Ste-Anne......51

1 fév—6m

J. AVET. — P. AVET

AVET, Frères,

GROCERS

Aux blue stores,

Encoignure Bienville et Vieille Levée.

ONT annexé leur nouveau magasin Nos 17, Front-Levée et 60, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas 2janv

Sucre de la Havane,

DEUX CENTS caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
17avril — 64, rue des Magasins

VINS en caisses—Un large assortiment de vin rouge et blanc, en grandes et demi-bouteilles, des marques St-Julien, Pauillac Médoc, Château Montigne, St-Estèphe, Haut-Brion, Château Margaux, Château Léoville, Pontet-Canet, Larose, St-Pierre, Pichon Longueville, Château Lafitte, Haut Sauterne, Haut Barsac, Château Iquem, &c., &c.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
16mai — 119, rue Royale

SARDINES—97 caisses de 100¼ Ve Roquet, Nantes 50 caisses de 200¼, Louis Edelin Lorient
54 do 100¼, Veuve Rosier Nantes
27 do 100¼, Louis Edelin, Lorient.
A vendre par HENRY VALETON & Co
17 juin — 27, 29, 31, Bienville

VINS, VINS—140 barriques Vin rouge pour famille, en débarquement du navire Uncle Sam et à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
1ma — 62 et 64, Vieille Levée.

DAMEJEANNES—5,000 damejeannes de toutes les grosseurs, venant d'être reçues et à vendre par
E. J. HART & CO,
Ismars — Rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 7

Quincaillerie et Coutellerie.

REÇU et à vendre à bon marché—
16,000 chaudières françaises 1 à 100 livres
1000 fours de campagne assortis
2 boucauts moulins à grues Nos assortis
100 douzaines moulins à café
2 boucauts casseroles étamées
100 douzaines tamis Nos assortis
20 boucauts pioches Nos assortis
20 do chaînes do
200 douzaines haches de Hunts, Collins & Co
200 do Cardes à coton
100 do do laine
200 do scies Spear & Jackson
200 do passe-partout de 5 à 10 pieds
3 boucauts fers à repasser.

Aussi un stock très varié de couteaux de poche et de table et l'assortiment complet de quincaillerie d'entrepôts que nous offrirons à très bas prix et termes avantageux. L'attention des marchands est appelée à venir examiner avant d'acheter ailleurs.

ROUSSET & VOORHIES,
15 mars — No 83, rue du Canal

EN débarquement du navire John Wyllie, de Bordeaux—
20 barriques vin rouge, St Estèphe
20 do do St Emilion
20 do do Montferrand
20 do do Cotes de Bourg.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
3avril — Nos 16 et 18 rue St Louis

VINS blancs—200 caisses Barsac en bout. et ½ bout., 10 barils Sauterne.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD jnr
18 juin—15 — 30, Vieille Levée

Fusils à deux coups.

NOUS vendrons un lot de fusils anglais à DEUX COUPS, par quantités ou au détail, aux Gardes Urbaines ou tout autre corps, pour la défense de la ville, à des prix couvrant les frais d'importation. Fusils de $16, 18 et $20, très légers, chez
ROUSSET & VOORHIES,
18 mai — No 83, rue du Canal

ABSINTHE, Vermouth—100 caisses absinthe suisse E Pernod
20 caisses kirschwasser, E. Pernod
50 do vermouth Noilly Pratt & Co.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
16 mai — 119 rue Royale

PALE ALE de Wm Younger & Co, Edinburgh—50 caisses en demi et en bout; 35 caisses en grande cruchons, en magasin et à vendre par
BRULATOUR & Co, 89, Vieille Levée
1 juil

HUILE D'OLIVES supérieure, deux fois clarifiée; 100 caisses huile vierge, 14 onces, 30 do do, 22 onces, en magasin et à vendre par
BRULATOUR & Co, 89, Vieille Levée
1 juil

SALAISONS de Marseille—300 caisses olives Verdales, 50 do olives Amelaux, 25 do cornichons, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant, pour clore une consignation, par BRULATOUR & Co,
1juillet — 89, Vieille Levée

PORTO, MADERE, SHERRY—30½ vin de Porto 25 huitièmes vin de Porto
50 quarts vin de Madère; 25 huitièmes do.
16 quarts vin de Sherry, en magasin et à vendre par les soussignés.
Aussi—Eau-de-vie de La Rochelle et de Cognac, différentes marques. BRULATOUR & Co,
1 juil — 89, Vieille Levée

HUILE FLAGNIOL—150 paniers huile Flagniol,
22 onces
paniers do do 11 onces
à vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
[illegible] — 71 rue Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE,

Marchandises sèches de saison,

PAR HENRI SAMORY,

C. SAMORY encanteur,

(ci devant E. Roger & Co.)

MARDI, 16 juillet, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 45, rue de la Vieille Levée—125 lots marchandises sèches de saison, telles que toiles d'Irlande, toile de Courtrey, jupons, bretelles à draps, toiles imprimées, mouchoirs batiste, gaze, cotonnades, cotons écrus, bas, satinets, indiennes, devants de chemises, indiennes à meubles, brins, cotonnades ouvrées, &c. &c.

Conditions à la vente. 15 juil

Succession de Victoria Guette, No 18,166.

Vente positive du bail du magasin No 73, situé dans la rue du Camp, entre les rues Gravier et Poydras,

PAR FRANCIS FERNANDEZ & ABRAMS

FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 juillet 1861, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, le 25 juillet prochain, à midi.

Le bail du magasin No 73 rue du Camp, ayant à courir du 15 juillet 1861 au 30 septembre 1861.

Egalement—Divers comptes dûs à la dite succession par des personnes de la ville, lesquels comptes seront décrits plus amplement le jour de la vente.

Conditions à la vente. 6 juil

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangements d'été—Pour aller au Lac et en revenir (le même jour) 25 cents seulement. On est prié d'acheter les billets au bureau, au dessous de la gare.

—Départ de convois—

—DE LA VILLE—		—DU LAC—	
4 h. A. M.	chars à cheval	5 h. A. M.	chars à vapeur
6 h.	chars à vapeur	7 h.	"
8 h.	"	9 h.	"
10 h.	"	11 h.	"
Midi.	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	3 h.	"
3 h.	"	4 h.	"
4 h.	"	5 h.	"
5 h.	"	6 h.	"
6 h.	"	7 h.	"
7 h.	"	8 h.	"
8 h.	"	9 h.	"
9½ h.	"		

Les chars de 9 heures seront positivement les derniers chars à vapeur pendant la semaine.

Char à cheval à 10 heures du soir.

Les chars à vapeur s'arrêteront à la Station de Gentilly quand on les en préviendra, excepté lors du train partant de midi, et le dimanche après-midi, pendant les voyages de toutes les demi-heures.

Prix, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

Les conducteurs devant être prévenus à temps pour qu'ils puissent arrêter le convoi.

—Arrangement du dimanche—

Les chars à vapeur au lieu du char à cheval partiront de la ville, à 4 heures du matin.

Les chars à cheval partiront de la ville toutes les heures, de midi à 11 du soir.

Les chars partent de l'une ou de l'autre extrémité du chemin toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir.

Les omnibus partent de la rue du Canal pour la gare tous les cinq minutes.

Les passagers sont instamment priés de prendre leurs tickets au-dessous de la gare. Des chèques pour retrouver leur seront donnés dans les wagons.

G. PANDELY,
Surintendant.
E mai

MUSIQUE,

Maison T. E. Bruett,

SOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés!
LE PARDON!
FAUST!
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.

FLANDRY & CHAPPACE

DEPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

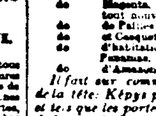

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.
Ventes à des conditions libérales.
A l'Illustration, Chartres, [illegible]
Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.
3r sep—1an

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

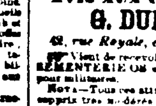

AGENT de a maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle, aussi agent des INSTRUMENTS DE SAX, HARMONIUMS ET ORGUES MANIVELLE, [illegible]

MAISON J. J. ALBERT,

33, rue de Chartres 33.

Chapellerie Fashionable.

Articles Civils et Militaires

Importation directe de France.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires du Havre, l'assortiment le plus varié et le plus beau qui ait encore été importé, savoir:

Chapeaux de bois, montés sur soie, garniture affichées remarquablement soignée.
do — dito Windsor, montés sur liège, imperméables à la transpiration.
do — de Castoris et Castor apprêtés de toute couleur.
do — de Feutre souples, de toute forme et de toute couleur.
do — de Castor souples d'une finesse et d'une légèreté extrêmes et de toute couleur.
do — Magenta, Andalous et Solférino, articles tout nouveaux.
do — de Pailles de toute espèce doublées en soie.
do — et Casquettes de tout genre pour enfants.
do — d'habitations, Hammocks, Campeches et Panamas.
do — d'Amazones de tout genre.

Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête: Képys pour militaires de tout grade et tels que les portent les différents régiments de la garde Impériale de France.

Comme par le passé les fashionables de la ville et de campagne pourront commander chez lui l'un ou l'autre coiffure à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur, ces chapeaux seront faits par les meilleurs ouvriers qu'il a amenés de Paris.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus varié de chapeaux et casquettes à des prix très modérés

AVIS AUX CHEFS DE CORPS,

G. DUPUY, DOREUR,

42, rue Royale, entre Bienville et Douane,

Vient de recevoir un grand assortiment de PASSEMENTERIE OR et ARGENT, de toutes largeurs pour militaires.

Nota—Tous ces attributs militaires seront vendus à des prix très modérés.

BICARBONATE DE SOUDE—600 barils à vendre par WM. H. VREDENBURGH,
20 juin — 38 rue Vieille-Levée

AMORCES françaises—4 caisses F. i et G. D, pour vendre à vendre par BERNARD TURPIN,
10 juil — 93 rue de la Vieille Levée

SERRURES françaises, assorties, à vendre par BERNARD TURPIN,
[illegible] — 93, rue Vieille Levée

FRUITS au vinaigre et conserves—30 caisses fruits au vinaigre, ananas, fraises, cerises, pêches au jus, fruits à l'eau de vie, desserts de différentes sortes à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil — 93, rue Vieille Levée

AMANDES—50 balles amandes du Languedoc à coques tendres, 25 do do à coques dures
A vendre par BERNARD TURPIN
8 juil — 93, rue Vieille Levée

BIERE et Porter de Tennant—100 [illegible] pts à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil — 93, rue Vieille Levée

RAISINS—125 caisses raisins de 6 et [illegible], à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil — 93, rue Vieille Levée

CHANDELLES de Paraffine (Mexicain patent)—100 caisses de 4, 5 et 6 à la livre.
A vendre par BERNARD TURPIN
8 juil—6 — 93, rue Vieille Levée

CANELLE et Muscade—A vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil—6 — 93, rue Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—16 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN.
8 juil—6 — 93 rue Vieille Levée

WHISKY d'Irlande—5 poinçons, à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil—6 — 93, rue Vieille Levée

EAU-DE-VIE et genièvre du pays, 30 barils à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil—6 — 93, rue Vieille Levée

CONFITURES des Shakers—50 caisses confitures assorties, à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil—6 — 93, rue Vieille Levée

PETITS Pois—accommodés—100 caisses petits pois en boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN
8 juil—6 — 93 rue Vieille Levée

SARDINES—60 caisses Rodel, demi et quarts de boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN,
8 juil—6 — 93, rue Vieille Levée

CUBA Sixes—75 caisses de jaune cigares à vendre par BERNARD TURPIN
8 juil — 93 rue Vieille Levée

ALCOOL—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS,
8 juil — 18, rue de la Douane entre les rues de Chartres et Vieille Levée

SUCRE—100 barils sucre concassé et en poudre, en magasin et à vendre par E. TROISGROS,
8 juil — 18, rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée

ALCOOL—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS,
8 juil — Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée

A vendre et en Douane,

TRENTE poinçons rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre en Douane par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND
27 juin — Rue des Magasins No 64

VINS ROUGE pour familles—50 barriques vin rouge Montferrand.
45 barriques vin rouge St Laurent.
50 do do St Estèphe
70 do do St Emilion
20 do do St Julien
100 do do Bourg, 1er cru
40 do do Haut Talence
40 do do Cantenac
40 do do Château Bernoue
25 do do Margaux
25 do do St Lambert
20 do do Vrai Boyer Canon
15 do do Grand Vin Margaux 1er cru
75 do do Pauillac.
En magasin et à vendre par A. CARRIERE & Cie.
25juin — 37, Vieille Levée

BOURGOGNE et MACON—40 barriques vin Macon. 35 barriques vin Bourgogne
25 do do Beaune, 1er cru.
Sous les clefs de la douane, et à vendre par
A. CARRIERE & Cie.
25juin — 37, Vieille Levée

AMANDES—50 balles amandes à coques tendres
25 balles do do dures
A vendre par BERNARD TURPIN,
22 juin—6f — 93 rue Vieille Levée

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par le soussigné—
500 paniers, bouteilles, Flagniol;
200 do ½ do do
200 do bouteilles Bertinelli;
150 do ½ do do
A vendre par FRED. AVET,
7 mai—15f — Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville

BEURRE DE MAI!!

AVET FRERES,

Aux Blue Stores, 17 Front Levée et 54, 56, 58, 60, Vieille Levée.

OFFRENT à des prix très bas entr'autres articles comprenant leur stock de groceries
100 firquins Beurre de mai,
500 paniers Huile d'Olives,
500 barils Farine extra et superfine,
500 sacs Café,
150 tierçons Riz de la Caroline,
200 sacs Riz Créole,
200 tierçons Jambons au sucre,
200 colis Sucre en pain raffiné et en poudre,
300 barils Whisky et Brandies,
150 tierçons Graisse,
250 barils Maquereaux,
500 caisses Bougies de l'Etoile, [illegible]
[illegible] caisses Savon

WHISKY Bourbon—[illegible] à vendre par
1 juil — rue de la Douane No 18

PETITS pois—20 caisses en ½ boîtes, à vendre par S. D. GRATIAA & Co
1 juil — rue Douane No 28

CIGARETTES DE LA HAVANE—[illegible] paquets, en magasin, à vendre par E. TROISGROS,
20 juin — 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

DIVERS—100 paniers bouteilles à vin, vides, 100 caisses cruchons et flacons, 100 paniers champagne A. Piper, 100 paniers champagne Moet & Chandon, [illegible] paniers champagne Latoreslier, 50 caisses oblous, 60 caisses curaçao, 200 caisses vermouth, 100 balles amandes coque tendre.
A vendre par LANATA FRE

DAI[illegible]

[illegible]

NEW [illegible]

[illegible] MORNING

[illegible] of the Br[illegible] [illegible] to par[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] are due Fx[illegible] New York papers [illegible]

[illegible] down. Walk[illegible] the impression [illegible] that it is [illegible] Lincoln [illegible] $400,000,000 [illegible] outbreak that [illegible] Lincoln has [illegible] the most satisfact[illegible] magnitude of the South[illegible]

[illegible] COMMERCI[illegible] and Common [illegible] year, day and eve[illegible] [illegible], War, [illegible] arrangements made with [illegible]

[illegible] Lincoln recruiting [illegible] of June shows [illegible] notwithstanding the incre[illegible] [illegible]

A special Richmond [illegible] Advert [illegible] prominent Fe[illegible] [illegible] consequence [illegible] Savannah, who h[illegible]

[illegible] is an error in the [illegible] Savannah have be[illegible] from being conv[illegible] [illegible] tried.

[illegible] Norfolk Herald [illegible]